

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CIRCULATION DE CERTAINES PUBLICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert McCleave (Halifax): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale comme entrée en matière. Son ministère adopte-t-il actuellement une politique empêchant la distribution de publications hostiles à l'unification, tout en permettant la distribution d'autres publications, et qui assume le rôle de censeur? Je songe en particulier aux bulletins du commandement maritime.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il l'a dit lui-même, le député songe au débat que nous poursuivons plus tard dans la journée. On pourrait peut-être étudier la question à ce moment-là.

M. McCleave: A dix heures, monsieur l'Orateur.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je désire demander au ministre de la Défense nationale s'il interdit au sein des services armés la circulation des publications qui ne sont pas flatteuses pour lui?

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Sûrement pas, monsieur l'Orateur. Si c'était le cas, il y aurait beaucoup moins de publications. Nous nous efforçons de ne pas entraver la liberté d'expression en ce qui touche les imprimés.

L'hon. M. Churchill: Une question supplémentaire, alors. Est-il exact que le ministre et son programme sont fort impopulaires dans les services en cause?

L'hon. M. Hellyer: C'est ce que pense mon honorable ami.

[Français]

L'ÉDUCATION

MANITOBA—EXCLUSION DES ÉCOLES SÉPARÉES DU BUDGET SCOLAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le gouvernement du Manitoba, cette année, comme depuis de nombreuses décennies, a refusé d'inclure les écoles séparées du Manitoba dans son budget scolaire, contrairement à ce qui se produit au Québec à ce sujet, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de se prévaloir de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour remédier à la situation et afin que les écoles séparées du Manitoba puis-

sent faire face aux difficultés que suscite leur situation financière actuelle?

M. l'Orateur: La question de l'honorable député est évidemment très intéressante, mais je me demande si elle est de nature à être posée avant l'appel de l'ordre du jour.

M. Grégoire: Après l'appel alors, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, je voudrais reposer ma question au très honorable premier ministre d'une façon qui, je crois, sera acceptable.

Le premier ministre est-il au courant du fait que le Manitoba a décidé, pour une autre année, de ne pas inclure les écoles séparées dans son budget scolaire? Le premier ministre a-t-il l'intention de se servir de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour prendre des décisions à cet effet?

M. l'Orateur: Il me semble que la deuxième question de l'honorable député ressemble étrangement à la première, et j'en viens à la même conclusion, c'est-à-dire qu'elle ne peut être posée immédiatement.

M. Grégoire: A 10 heures, monsieur l'Orateur, parce que je crois que c'est un sujet très important et qu'il ne faut pas chercher à l'étouffer.

[Traduction]

LES TRAVAUX D'HIVER

PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE RELATIVEMENT À DES MODIFICATIONS PROJETÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle est fondée sur ses observations à une réunion libérale à Toronto en fin de semaine. Il est censé avoir préconisé des changements au programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver. Fera-t-il une déclaration au Parlement sous peu concernant les changements proposés? Peut-il nous dire s'il prévoit une nouvelle politique ou une nouvelle mesure législative?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà annoncé à la Chambre que nous révisons ce programme. On peut constater en consultant le compte rendu qu'en réponse à une question analogue, il y a quelques semaines, j'ai dit que nous révisons ce programme.

L'hon. M. Starr: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand le ministre fera-t-il connaître la nature des révisions au Parlement?